

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2026

TRANSACTION VENTE

Rémunération forfaitaire de 6000 € TTC sur la part inférieure ou égale à 99000 € du prix de vente.

- Plus 6 % TTC du prix de vente sur la part comprise entre 99001 € et 900000 €
- Plus 5 % TTC du prix de vente à partir de 900001 €

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

Société GROUPE TORO IMMO , EURL au capital de 3000 € - Siège social : 30 avenue de la Gare - 06220 - Golfe-Juan - RCS Antibes n° 894 092 329 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 06052021000000103 délivrée par CCI de NICE

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.